

CAHIER PEDAGOGIQUE

BIMESTRIEL

N° 17

Mars-Avril 1969

3^e Année

Rédaction, Administration :

« **SKOL VREIZ** »

Place de la Madeleine

29 N — MORLAIX

C.C.P. 2248-25 RENNES.

SKOL- VREIZ

L'ECOLE BRETONNE

- Un exemplaire (6 numéros avec supplément) 15 F
- Abonnements d'école ou groupés : tarif spécial (voir p. 15).

SOMMAIRE

- **EDITORIAL** : La circulaire Gauthier. (SKOL VREIZ).
- **PEDAGOGIE** : L'enseignement de la civilisation régionale.
- « **REGIONALISATION** » : Peuples de France. (Per Honoré).
- **GEOGRAPHIE** : Les productions agricoles bretonnes. (M. Cornu).
- **SKOL AR BREZONEG**. Pennadou-studi evid ar vachelouriez.
- **MORCEAUX CHOISIS** : « An ti Satanazet », de J. Riou (Fañch ar Peru).
- **ART CELTIQUE** : Motifs irlandais (Daig).
- **ETHNOGRAPHIE** : Les costumes de Cornouaille. — Le groupe du Cap Sizun et de l'île de Sein « Giz Kapenn » (d'après R.-Y. Creston).
- **CHANTS** : « Colin et sa blonde » (chanson de Haute Bretagne) et « Pa oan 'vond david dour », (chansons présentées par F. Danno).

CI-CONTRE : Paysage de l'île de Sein

(voir l'article p. 17).



La circulaire Gauthier

On a déjà exprimé ailleurs la nouvelle et grave déception apportée par la circulaire du Directeur de la Pédagogie, en date du 17 février et relative à l'enseignement des langues et cultures régionales (1).

Nous voudrions nous borner ici à quelques observations sur le plan pédagogique.

1. — Le rappel que comportent les instructions de M. Gauthier touchant à l'enseignement de la LANGUE REGIONALE apparaît comme totalement inutile et on se demande à quelles intentions répond cette partie de la circulaire. Qu'a-t-on voulu « rappeler », au fait ?

Dans le 1^{er} Degré, les Activités Dirigées n'existant plus qu'au Cours préparatoire, il n'est aucunement possible, quoi que paraîtrait le faire croire M. Gauthier, de tirer parti de la loi Deixonne dans les cours élémentaire et moyen. C'est seulement pendant la première des 5 années de l'enseignement élémentaire, au Cours préparatoire, que les maîtres pourraient, à raison d'une heure par semaine, procéder à l'« étude » du breton (étude pratiquement limitée, à cet âge, à des exercices oraux : entretiens, récits, chants).

Pour ce qui est du 2^e Degré, rien n'empêchait M. Gauthier de prescrire l'insertion des cours facultatifs de breton et des autres langues ethniques dans l'emploi du temps, à des heures normales. Actuellement, les quelques cours qui fonctionnent ont lieu, bien souvent, entre 13 et 14 heures ou après 18 heures. Aucun changement ne vient modifier le caractère de semi-clandestinité qui est celui de ces cours, ainsi que le dit si bien le mouvement « GALV ». Aucun effort n'est fait pour mettre en vigueur l'une ou l'autre des propositions de la Commission Mixte de l'Enseignement Régional (2).

Ainsi, pratiquement, du fait des bouleversements intervenus depuis une dizaine d'années dans l'organisation de l'enseignement, l'étude de la langue régionale offre en 1969 des possibilités encore moins larges qu'en 1951 ! (3).

2. — En ce qui concerne l'étude de la CIVILISATION REGIONALE, peut-on dire qu'il y ait véritablement innovation ? Certes, M. Gauthier recommande cette étude dans le 1^{er} et le 2^e degrés, reprenant presque intégralement les termes des propositions de la Commission Mixte. Malheureusement, on l'a déjà dit, il ne s'agit que d'une recommandation, non accompagnée des mesures pratiques propres à en généraliser la mise en vigueur.

Qu'eût-il donc fallu, nous dira-t-on, pour que les promoteurs de l'enseignement régional se montrent, sur ce point au moins, satisfaits ?

Il eût fallu que le Ministère montre clairement que sa politique traditionnelle à l'égard des régions a effectivement évolué, qu'il ne cherche plus, comme il n'a cessé de le faire depuis bientôt un siècle, à effacer les valeurs régionales.

Il eût fallu une déclaration de caractère officiel sur la nécessité d'une adaptation de l'enseignement aux ressources culturelles de la région, engageant les maîtres à participer activement à la réhabilitation de valeurs jusqu'ici écartées et même combattues, et accompagnée d'une invitation formelle à insérer dans les programmes d'histoire, de géographie, de français, de littérature et d'enseignements artistiques des notions sur la Civilisation régionale.

Il eût fallu, enfin, donner aux Recteurs d'Académie les moyens d'organiser l'application progressive de ces prescriptions.

Des Commissions Académiques d'Etudes Régionales ont été créées dans plusieurs Académies de Bretagne et d'Occitanie (mais non point dans toutes les Académies de France, comme le souhaitait la Commission de 1965). Ces Commissions ont mis au point des programmes d'étude pour les différentes matières à « régionaliser ». Histoire, Géographie, Français, enseignements artistiques. Ces programmes d'étude n'entraînaient nullement une surcharge nouvelle des programmes généraux, dans lesquels ils apporteraient un courant d'intérêt, des illustrations concrètes, parlantes, directement liées à la vie locale.

Cependant les Recteurs n'ont aucun pouvoir leur permettant de prescrire l'insertion de ces éléments régionaux dans les programmes nationaux. C'est précisément cette autorité qu'il faut leur reconnaître. Les Recteurs prendraient naturellement, au préalable, l'avis des organisations enseignantes, représentées dans les différents Conseils académiques.

Bien entendu, les moyens matériels devraient leur être donnés par le Ministère afin que les Centres Régionaux de Documentation Pédagogique puissent fournir aux maîtres les documents indispensables à la mise en train de l'enseignement prescrit (bibliographie, fiches, etc...). De même conviendrait-il que l'Etat — si longtemps défaillant dans ses devoirs vis-à-vis des régions ; il serait plus exact de dire : coupable de délit culturel à leur égard ; — aide les organisations et éditions pédagogiques régionales à publier la documentation nécessaire.

De même, les Recteurs devraient recevoir les moyens financiers qui leur permettraient de préparer les maîtres à l'enseignement régional, par l'organisation de stages, de journées de recyclage, de cours aux élèves-maîtres, — ainsi que pour réaliser enfin ces conférences et expositions sur l'Histoire et la Civilisation régionales, dont le principe avait été retenu par le Ministre depuis plus d'un an, mais dont on ne reparle plus.

SKOL VREIZ.

N.B. — En reprenant les textes de la Commission Mixte relatifs à l'étude de la civilisation, la circulaire Gauthier a omis deux courts passages : l'un, à propos de l'Histoire régionale : « ...une documentation sera élaborée à cet effet par la Commission Académique d'Etudes Régionales », — l'autre, concernant la géographie : [cet enseignement] « qui sera actualisé par la Commission Académique, notamment en matière de géographie humaine et économique ». N'est-on pas fondé à voir dans ces deux commissions l'indication que le Ministère ne veut pas que l'administration académique lui demande les moyens qui lui permettraient la diffusion de la documentation nécessaire ? S.V.

(1) Voir le communiqué du Mouvement Laïque des Cultures Régionales du 3-3-63, reproduit dans la presse régionale de Bretagne et d'Occitanie, dans « Ar Falz » n° 1-69, etc...

(2) Voir le Rapport et les conclusions de cette Commission, dans « Skol Vreiz » n° 11 (décembre 1967).

(3) On se reportera, pour la place de la langue régionale, aux textes et aux commentaires publiés dans « Ar Falz » n° 2-69.

Les dispositions de la circulaire ministérielle du 17 février 1969 concernant :

L'enseignement de la Civilisation Régionale

ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ

a) Histoire.

Dans les différents cours, les maîtres doivent faire appel le plus possible aux faits et documents d'histoire locale, afin de rendre leur enseignement plus concret. Sur cette base, ils élargiront les perspectives d'explication non seulement vers l'histoire nationale, mais vers l'histoire régionale et, dans certaines zones, l'histoire inter-régionale.

b) Géographie régionale et locale.

Les programmes et instructions en vigueur prescrivent cet enseignement.

c) Français.

Parmi les textes lus et étudiés, on comprendra chaque année une dizaine de lectures ayant trait à la civilisation régionale ou extraites de traductions d'œuvres en langue régionale ou en une

langue faisant partie de l'ensemble culturel auquel appartient la région (pour la Bretagne : les autres langues celtiques (gallois, cornique, irlandais, gaélique d'Ecosse), pour les Pays d'Oc : le catalan et, inversement, pour le Roussillon l'occitan, pour le Pays Basque ; le basque péninsulaire).

d) Enseignement artistique.

En chant, on fera une place au répertoire traditionnel en langue régionale. Des notions concernant la musique et la chanson populaire de la région seront données, illustrées d'enregistrements sur bandes magnétiques et, si possible, d'émissions régionales radio-phoniques.

En dessin, des enquêtes portant notamment sur l'ancien mobilier rural, sur les costumes traditionnels, sur les créations modernes des artistes et artisans d'art du pays, familiariseront les élèves avec les motifs décoratifs d'inspiration régionale. Des notions seront données, par la présentation de documents, par des projections, sur l'histoire de l'art dans la région.

ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ

a) Histoire.

Dans les classes de 6^e, de 5^e, de 4^e et de 3^e, le professeur d'histoire fera appel le plus possible, dans le cadre des découpages de programme, aux faits locaux et régionaux, les élargissant vers les perspectives nationales et inter-régionales ; éventuellement, il pourra accorder une attention particulière aux grands moments de la vie régionale considérée en elle-même.

Dans les trois classes du second cycle, le professeur d'histoire insistera sur les aspects régionaux des événements envisagés dans le programme, ou de la vie française dans le cadre de ce même programme. Une leçon pourra être consacrée à l'ensemble culturel dont fait partie la région (pays celtiques, pays basque, ensemble occitano-catalan).

b) Géographie.

En classe de 3^e, le professeur de géographie, dans le cadre du programme (la France métropolitaine), soulignera les diversités régionales de la vie française et pourra faire place à un exposé sur la région elle-même (conditions physiques, économiques et humaines lui donnant son visage).

En 1^{re} et en classe terminale, le professeur de géographie développera l'enseignement normalement donné en ce qui concerne la région où il enseigne. Une leçon pourra être consacrée à des notions géographiques sur les pays composant l'ensemble culturel dont fait partie la région.

c) Français.

En classe de 3^e, le professeur de français incorporera à l'anthologie des textes médiévaux prévus par le programme, des textes de littérature celtique ou occitane, ces littératures étant considérées, à l'étape médiévale, comme des sources de la littérature

française. Pour l'occitane, ces textes pourront être donnés dans l'original, assorti d'une traduction française.

Dans les régions où il existe un substrat linguistique générateur de français régional, le même professeur pourra consacrer quelques leçons à des comparaisons entre le système linguistique autochtone et le français.

Dans le cadre des lectures dirigées prévues en classe de français, en 6^e, 5^e, 4^e et 3^e, le professeur fera connaître à ses élèves des textes se rapportant à la vie régionale, soit d'auteurs français, soit traduits de la langue régionale.

Dans les trois classes du second cycle du second degré, des aperçus sur la littérature régionale pourront être donnés par le professeur de français, en complément du programme, sans que ces aperçus donnent matière à des exercices. A cet effet, et à titre d'indications, une liste d'auteurs sera dressée par la commission académique.

Notes :

(1) La première partie de la présente circulaire se rapporte à l'enseignement des langues régionales. Elle reproduit exactement les dispositions, totalement dépassées et inapplicables, de la loi Deixonne. Aussi n'avons-nous pas cru utile de la reproduire.

(2) Concernant le second degré, la circulaire du Directeur de la Pédagogie fait une distinction entre le premier et le second cycle. A l'intention des professeurs enseignant dans les deux cycles, nous avons reclassé ces divers articles par disciplines.

PEUPLES

DE FRANCE

(suite)

VI. — OCCITANIE - OCCITANIA

— 190 000 km² environ. 11 000 000 d'habitants.

— L'Occitanie se définit surtout par son originalité linguistique. Pénétrée depuis la plus haute antiquité par les influences méditerranéennes, elle a connu un constant brassage de populations. Ligures et Ibères, Phéniciens et Grecs, Celtes, Romains, Wisigoths, Arabes... lui ont successivement apporté leur empreinte.

Au IX^e siècle, lorsque se disloque l'Empire Carolingien, le Sud de la Gaule, qui a conservé l'essentiel de la civilisation latine, s'oppose déjà très profondément aux pays du Nord de la Loire, et l'on distingue alors une GALLIA BARBARA au Nord, et une GALLIA ROMANA au Sud.

Mais les réalités ethniques sont souvent contredites par les constructions politiques. Au Moyen-Age, l'Occitanie, qui ignore encore son nom, est partagée en trois blocs rivaux : l'Aquitaine, domaine des Plantagenets, à l'Ouest, le Comté de Toulouse au centre, la Provence, possession des Comtes de Barcelone, à l'Est.

Entre ces divers Etats existe une communauté de civilisation, une culture qui rayonne sur l'Europe entière.

« L'Occitanie est le foyer européen de la réflexion poétique et de la réflexion morale sur l'amour. Elle a donné naissance à des centaines de poètes (les troubadours) qui, au début du XIII^e siècle, se sont répandus de la Castille à l'Angleterre, de la Sicile à la Hongrie. Les Italiens écrivent leurs poèmes en occitan.

Profondément scandaleuse, et par là même progressiste, la nation occitane a réussi à révéler à l'Europe une vision mondaine du destin de l'âme, une échelle laïque des valeurs morales (1), la liberté de conscience religieuse, et à côté du droit à l'hérésie proprement dite, catharisme ou valdisme, une esquisse d'hérésie sociale (2). (R. LAFONT, « Sur la France », Gallimard 1968).

L'impérialisme des Rois capétiens devait ruiner les chances d'une possible unité politique des Pays d'Oc, en même temps qu'il compromettrait l'essor de la civilisation occitane. En 1213 à Muret, sous le couvert d'une prétendue « croisade » contre les Albigeois, Simon de Monfort écrase les forces alliées du Comte de Toulouse et du Roi d'Aragon, Pierre le Catholique.

Dès lors, et malgré quelques sursauts, l'Occitanie est annexée par lambeaux : le Comté de Toulouse en 1271, l'Aquitaine en 1453, la Provence en 1481, le Béarn, dernier morceau indépendant d'Occitanie, est uni au Royaume de France par Henri IV, « lou gentilome gascon ».

De cette union, quelque peu forcée de l'Occitanie à la Francie, devait naître la France à laquelle s'unirent volontairement Avignon et le Comtat Venaissin sous la Révolution, le Comté de Nice en 1860.

— En dépit de la conquête, l'occitan demeura langue administrative officielle jusqu'à ce que, par l'Edit de Villers-Cotterets, François I^{er} ait imposé l'usage du français.

Une longue période devait suivre qui, du XVI^e au XIX^e siècle, est marquée par une dévalorisation de la langue, dont l'unité s'estompe au profit des formes dialectales (gascon, languedocien, provençal...), et que l'on ne désigne plus que par le terme péjoratif de patois. Simultanément, la production littéraire s'appauvrit.

Le XIX^e siècle cependant voit se développer une véritable renaissance qui, partie de Provence, s'étend peu à peu à toute l'Occitanie. A l'origine de cette renaissance : MISTRAL, l'auteur de MIRELHA, et AUBANEL, qui fondent le FELIBRIGE.

Au XX^e siècle, le nombre des auteurs s'accroît, les œuvres se multiplient dans tous les genres. En 1945 est fondé l'INSTITUT D'ETUDES OCCITANES qui élabore une orthographe unifiée de l'occi-

tan et dont les travaux multiples concernent tous les domaines de la vie culturelle. Plus récemment s'est constitué le COMITE OCCITAN D'ETUDES ET D'ACTION (C.O.E.A.) qui, animé notamment par Robert LAFONT, a joué un rôle considérable dans la diffusion des idées régionalistes progressistes.

Des revues, VIURE, OBRADORS... rassemblent essais, poèmes, romans, etc...

Toutefois, ce bouillonnement culturel ne concerne encore qu'une élite. La masse du peuple occitan (8 à 10 000 000 de personnes, parlent plus ou moins ce qu'elles appellent si improprement « le patois »), reste illettrée dans sa langue, et l'on mesure par là combien est inadéquat et injuste un système d'enseignement qui prive tout un peuple d'un héritage culturel aussi prestigieux.

« Pourquoi ne pas profiter de ce que la plupart des enfants de nos écoles connaissent et parlent encore ce que l'on appelle d'un nom grossier « le patois » ?...

Ce serait, pour le peuple de la France du Midi, le sujet de l'étude linguistique la plus vivante, la plus familière, la plus féconde pour l'esprit » (Jean JAURES).

Nul doute, cependant, que, dans un avenir très proche, l'Occitanie pèsera d'un poids très lourd dans le sens d'une décolonisation culturelle de la France, s'il est vrai, comme l'affirmait Mistral :

« ...Qu'un poble tombe esclau
se tén sa lengo, tén la clau
que di cadeno lou dellieure... » (3).

VII. — ROUSSILLON - ROSSELLO.

— 4 000 km². — 250 000 habitants.

— Cette région, qui forme le département des Pyrénées-Orientales, se compose en fait du Roussillon (ROSSELLO - 96 communes), du Vallespir (21 communes), du Conflent (57 communes), du Capcir (6 communes) et de la Cerdagne française (CERDANYA - 24 communes).

— Elle est partie intégrante du pays catalan qui, confondu dans un premier temps avec l'ethnie occitane, se forge progressivement un destin autonome à partir du XI^e siècle.

Du XIII^e au XV^e siècle, cette région participe à l'essor prodigieux de la nation catalane qui, sous la direction des Comtes de Barcelone, alors Rois d'Aragon, devient l'un des grands foyers de civilisation de l'Europe.

Occupé une première fois par les Français de 1463 à 1493, le Roussillon fut annexé par le Royaume de France en 1659 au Traité des Pyrénées.

— Bien que divisée en deux parties administrées, l'une par la France, l'autre par la Castille, la nation catalane (8 000 000 d'individus) n'a cependant pas renoncé à sa personnalité.

Sur le plan culturel, tout particulièrement, une remarquable renaissance linguistique et littéraire s'est développée au cours du XIX^e siècle, de part et d'autre des Pyrénées. En 1859, renaissent les JOCS FLORALS DE LA LLENGUA CATALANA, des œuvres marquantes voient le jour, écrites par des écrivains de talent tels J. VERDAGUER.

Au début de ce siècle, le grammairien Pompeu FABRA, en épurant la langue des castillanisms et gallicismes introduits lors des siècles de décadence, en codifiant l'orthographe jusque-là anarchique, rend à la langue son intégrité.

Dès lors, les œuvres se multiplient dans tous les genres. Au Nord des Pyrénées, nombre d'écrivains comme le poète J.S. PONS participent à cette brillante floraison littéraire.

Actuellement, un puissant mouvement catalaniste, animé notamment par le GRUP ROSSELLO-NES D'ESTUDIS CATALANS et sa revue « SANT JOAN I BARRES », et par les étudiants du GRUP CULTURAL DE JOVENTUT CATALANA, se développe dans les Pyrénées-Orientales.

Lors d'un récent sondage statistique effectué par la revue « SANT JOAN I BARRES », la question suivante a été posée à 232 maires des Pyrénées-Orientales : « Etes-vous favorable à une renaissance de la langue catalane ? » 181 municipalités ont adressé leur réponse et, sur ce chiffre, 158 ont répondu affirmativement. (155 des maires ayant répondu ont affirmé connaître et utiliser la langue catalane).

Dans ces conditions, on comprend mal que les pouvoirs publics puissent encore longtemps refuser aux 200 000 catalanisants cis-pyrénéens, le droit à un devenir culturel autonome si, comme l'a proclamé le professeur P. VILAR à l'occasion des JOCS FLORALS DE LA LLENGUA CATALANA qui se sont tenus à Paris en 1965 :

« Penser, parlar i escriure en la llengua propia és un dret immanent contra el que a la fi, més aviat o més tard, es trenquen les legalitats efimeres » (4).

VIII. — PAYS BASQUE. — ESKUAL-HERRIA.

— 2.869 km². — 200 000 habitants.

— Le Pays Basque français constitue la moitié occidentale du département des Basses-Pyrénées. Il est formé par les trois provinces de Labourd (LAPURDI), de Basse-Navarre (BENAPARROA), et de Soule (ZUBEROA).

— Les Basques cis-pyrénéens forment, avec leurs compatriotes des quatre provinces du Sud [Navarre (NAPARROA), Guipuzcoa (GIPUZKOA), Alava (ARABA), Biscaye (BIZKAIA)], un seul et même pays de 20.700 km² : EUZKADI.

— L'origine des Basques demeure assez obscure. En tant que peuple, ils pourraient être les descendants directs des populations paléolithiques pyrénéennes. Leur langue, l'ESKUARA, semble avoir été apportée, vers 2000 ou 3000 avant Jésus-Christ, par des tribus venues du Caucase.

Quoi qu'il en soit, à l'époque romaine, le domaine des Basques était beaucoup plus étendu que de nos jours. Il couvrait, des Asturies au Val d'Aran et à la Dordogne, un territoire d'environ 200.000 km².

— Au Moyen-Age, l'histoire des Basques est très complexe. Quelques faits marquants peuvent cependant être retenus. A partir de 602, tous les Basques sont rassemblés dans un même état : le Duché de Vasconie. Le fils de l'un de ces ducs, ENEKO ARITZA, vainqueur des Francs à Roncevaux, est couronné premier Roi de Navarre en 824. Le royaume basque de Navarre atteint son apogée en 999 sous le règne de SANTXO HAUNDIA. Il englobe alors les sept provinces actuelles, plus un certain nombre de territoires partiellement basques : Gascogne (dont le nom vient de Vasconie), Aragon, Castille et Comté de Toulouse. Un « FOR », sorte de constitution du Royaume, spécifie que « la propriété est une fonction sociale » et préconise « le droit à l'insurrection si le roi outrepassé ses droits ».

En 1212, le Roi de Navarre SANTXO VII AZKARRA inflige aux Maures la terrible défaite de Las Navas de Tolosa. Ce sont là les derniers feux d'une puissance déclinante. SANTXO VII est le dernier roi basque de Navarre. A sa mort, la couronne revient successivement à diverses maisons princières étrangères : Champagne (1234), France (1274), Evreux (1328), Foix (1425), Albret (1483).

Dans le même temps, le royaume, objet des convoitises impérialistes des rois de France et de Castille, se rétrécit comme la peau de chagrin. La Navarre, dernière province indépendante du royaume, est envahie en 1512 par les Espagnols, à l'exception de la région de Saint-Jean-Pied-de-Port (la Basse Navarre) où « règnent » les derniers souverains navarrais. L'accession au trône de France de Henri III de Navarre (Henri IV de France), met enfin un terme à l'existence d'un Etat qui n'était plus qu'une survivance.

Les 7 provinces annexées conservent cependant une certaine autonomie : jusqu'en 1789 pour les trois provinces du Nord ; jusqu'en 1839 pour les quatre provinces du Sud.

La réduction progressive, puis la suppression de leurs FORS conduit progressivement les Basques du Sud à durcir leur résistance (les guerres « carlistes »). Simultanément se fortifie le sentiment de la communauté des Basques de part et d'autre des Pyrénées. (La contrebande entre « France » et « Espagne » n'a-t-elle pas toujours été l'un des signes les plus évidents du peu de respect des Basques pour la frontière de la Bidassoa ?).

Ce n'est cependant qu'à la fin du siècle dernier, sous l'impulsion énergique du patriote SABIN ARANA GOIRI (1865-1903), que se cristallise un sentiment national basque moderne.

En 1931, alors que la République a été proclamée en Espagne, 80 % des électeurs des « PROVINCIAS VASCONGADAS » demandent l'autonomie pour leur pays. Malheureusement, ce n'est que le 7 octobre 1937, en pleine guerre civile espagnole, que la République autorise EUZKADI à former son premier gouvernement présidé par AGUIRRE. Le gouvernement basque institue, dans un pays cerné par les troupes fascistes de Franco, d'Hitler et de Mussolini, une politique économique et sociale avancée : allocations familiales, assurances sociales, cogestion des entreprises... Hélas, la victoire du franquisme réduit provisoirement à néant toute cette œuvre.

Après 1945, la lutte des Basques du Sud s'intensifie à nouveau, en même temps qu'elle prend une orientation socialisante sous l'impulsion du mouvement révolutionnaire EUZKADI TA AZKATASUNA (Euzkadi et Liberté).

Depuis une dizaine d'années se développe parallèlement chez les Basques du Nord, dont 90.000 parlent l'ESKUARA, une conscience plus aigüe de leurs problèmes spécifiques (90.000 émigrés en soixante ans pour une population de 200.000 âmes !).

Enfin, des deux côtés de la frontière se renforce le sentiment de la communauté basque que symbolise la devise « ZAZPIAK BAT » qui signifie « Sept en Un ».

Per HONORE.

NOTES.

(1) « Le « paratge », sentiment de la communauté des hommes égaux, qui, théoriquement, portait à la collaboration, à l'honnêteté, à la franchise, à l'amour du prochain » (A. LAFONT).

(2) Au début du XIII^e siècle, dans les villes occitanes, où se multiplient les bracièrs, artisans et ouvriers, monte la lutte des classes. A Toulouse, notamment, éclatent des grèves.

(3) « Qu'un peuple, même esclave, qui garde sa langue, possède les clefs qui de ses chaînes le délivreront ».

(4) « Penser, parler et écrire en sa propre langue est un droit imminent devant lequel, à la fin, tôt ou tard, doivent s'incliner les légalités éphémères ».

LES PRODUCTIONS AGRICOLES BRETONNES

IV. — LES CULTURES FRUITIÈRES - LA VIGNE

Parmi les fruits susceptibles d'être expédiés vers le Royaume-Uni, les *fraises* jouissent d'une légitime renommée. Elles sont cultivées surtout dans la presqu'île de Plougastel. Toutefois, depuis 1954, le gouvernement britannique, soucieux du développement de la production insulaire, a relevé le taux des droits de douane frappant ce produit de façon telle qu'il devient pratiquement impossible d'exporter à partir du 10 juin chaque année. Il en est résulté une chute de nos exportations de 2.500 tonnes en 1950 à 863 tonnes en 1961 et 450 tonnes en 1965. La suppression des droits de douane, dans l'hypothèse d'une entrée prochaine de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun, devrait donc profiter grandement aux producteurs bretons.

Les *melons* : Le « Petit Gris » rennais a acquis, en

particulier outre-Manche, une excellente réputation, tant par sa qualité que par sa présentation toujours impeccable. Le développement de la culture du melon de serre en avril, mai et juin, devrait permettre un nouvel accroissement de la production.

La *vigne* reste, en Bretagne, une spécialité de la région nantaise. Le vignoble y couvre une surface de 20.000 ha et sa production atteint 300.000 hl en ce qui concerne les vins d'appellation (*Muscadet, Gros-Plant*) et 700.000 hl de vins de consommation courante. Muscadet et Gros-Plant sont commercialisés non seulement sur le marché français mais aussi à l'étranger, particulièrement en Grande-Bretagne où ils étaient pour ainsi dire inconnus il y a trois ans.

(Suite page 18)

Evolution des exportations bretonnes (en tonnes) de 1960 à 1967

	1967	1966	1965	1964	1963	1962	1961	1960
Artichauts	2 140	1 220	1 790	210	20	1 370	1 080	1 030
Aulx	10	10	10	20	10	—	—	—
Carottes	620	630	1 240	1 360	1 320	1 320	1 660	920
Céleri-rave	—	—	80	—	10	—	—	—
Choux	2 140	1 190	1 600	1 380	40	1 040	280	430
Choux de Bruxelles	—	10	—	—	—	—	—	—
Choux-fleurs	92 400	40 620	77 680	63 560	31 760	64 840	81 220	58 990
Concombres	450	10	60	—	—	—	—	—
Echalotes	80	90	30	—	—	—	—	—
Haricots verts	—	—	—	50	—	30	70	80
Navets	—	—	—	—	10	—	—	—
Oignons	3 010	3 160	2 980	3 600	3 270	3 480	3 890	4 150
Poireaux	310	2 090	1 070	2 140	1 470	50	170	—
Salades	160	30	60	430	10	210	70	80
Tomates	60	20	10	—	42 520	18 910	35 480	—
Pommes de terre de consommation	43 760	110 100	206 940	59 370	22 410	18 930	16 180	10 300
Pommes de terre primeurs	21 980	13 460	8 300	17 940	10	—	—	10 600
Fraises	500	600	710	680	370	400	850	340
Melons	40	—	—	—	—	—	10	—
Pommes de table	730	160	290	—	—	—	—	—
Pommes à cidre	5 120	4 290	55 230	260	380	27 090	3 260	160
Totaux	173 510	177 890	358 080	151 050	103 610	138 080	143 280	83 140

Note : D'une année à l'autre, les variations sont importantes. L'évolution des exportations reflète celle de la production et celle-ci est particulièrement sensible aux variations climatiques.

La tendance générale est cependant à l'accroissement, et aussi à la diversification des exportations, grâce à l'apport des produits maraîchers (concombres, melons, salades, tomates).

Exportations bretonnes de fruits et légumes en 1967 (En tonnes)

	Arti- chauts	Ca- rottes	Choux	Choux- fleurs	Oignons	Pommes de terre consom- mation	Pommes de terre pri- meurs	Fraises	Pommes de table	Pommes à cidre	Divers	Totaux
Allemagne	150	430	510	36 130	—	—	8 720	120	460	—	370	46 890
Belgique	650	—	—	11 400	—	10	2 120	—	—	—	—	14 180
Italie	50	110	1 610	100	—	33 450	—	—	—	—	—	35 320
Luxembourg	—	—	—	250	—	—	50	—	—	—	—	300
Pays-Bas	—	—	—	16 200	—	—	520	—	—	—	—	16 720
Total C.E.E.	850	540	2 120	64 080	—	33 460	11 410	120	460	—	370	113 410
Cameroun	—	—	—	—	—	70	—	—	—	—	—	70
Congo-Brazzaville	—	—	—	—	50	70	10	—	—	—	—	130
Côte d'Ivoire	30	10	—	10	—	130	—	—	—	—	—	180
Gabon	—	—	—	—	—	20	—	—	—	—	—	20
Guinée	—	—	—	—	—	40	—	—	—	—	—	40
Sénégal	40	60	—	—	—	260	40	—	—	—	—	400
Togo	—	—	—	—	—	20	50	—	—	—	—	70
Total Zone Franc	70	70	—	10	50	610	100	—	—	—	—	910
Autriche	—	—	10	—	—	—	—	—	—	—	—	10
Danemark	50	—	—	140	—	—	—	—	—	—	—	190
Espagne	—	—	—	—	—	8 820	—	—	—	—	—	8 820
Finlande	—	—	—	80	—	—	—	—	—	—	10	90
Grande-Bretagne	280	10	10	26 020	2 960	—	10 470	360	270	5 120	390	45 890
Liban	—	—	—	—	—	380	—	—	—	—	—	380
Norvège	—	—	—	510	—	—	—	—	—	—	—	510
Suède	230	—	—	700	—	—	—	—	—	—	10	940
Suisse	660	—	—	860	—	—	—	20	—	—	180	1 830
Tunisie	—	—	—	—	—	490	—	—	—	—	—	490
Etats-Unis (U.S.A.)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	40	40
Total Pays Tiers	1 220	10	20	28 310	2 960	9 690	10 470	380	270	5 120	630	59 190
TOTAL GENERAL	2 140	620	2 140	92 400	3 010	43 760	21 980	500	730	5 120	1 000	173 510
Exportations françaises	2 367	5 271	13 799	94 410	3 829	124 424	26 129	1 710	189 386	50 992	?	
% BRETAGNE	90 %	11 %	15 %	97 %	78 %	35 %	84 %	29 %	0,3 %	10 %	?	

Note : Les exportations de la Loire-Atlantique étant englobées dans celles des Pays de Loire, les chiffres reportés dans ces deux tableaux ne concernent que les quatre départements de la région de programme « Bretagne ».

EVID AR VACHELOURIEZ

NOZVEZ GWALL-AMZER

Deut e oa an noz. Eun avel bud a c'hwitelle war al lenneier touz hag a drohe evel eun aotenn.

— Skornet e vezim, a hroz mole Beuzeg...

— Skornet ? eme ar Gwillou. Devet gand ar yenijenn a vefe gwirroh... Emañ an Ankou o c'hoari endro deom ; mond a raim gantañ ma pad an traou. Eur hard-eur zo emañ dindan an avel-benn ha kaoud a ra din n'eus tamm kig beo stag ouzin ken...

... War wasaad ez ee an amzer. An oabl a oa dizolo.

Koumoulenn ebed ne dremene war al loar.

Nemed al lann o klemm, o yudal dindan beh an avel-hoañv, trouz ebed ne zave diwar ar mêziou.

Diwar Jakez RIOU

(Lizer an hini maro).

GOULENNOU

A. — GERIADUR (Vocabulaire).

Donner le sens en français des mots et expressions (1) : avel bud [pud = âcre]; — c'hwitellad; — aotenn [lame]; — groz molad; — gwirroh [plus vrai]; — an Ankou; — c'hoari endro deom [tourner autour de nous]; — mond gand... [emporté par...]; — avel-benn (avel a-benn) [vent debout, vent de face]; — n'eus tamm kig beo stag ouzin ken [il n'y a plus en moi un morceau de chair qui soit vivant]; — mond war wasaad [aller en empirant]; — beh an avel-hoañv [le souffle du vent d'hiver].

DISPLEGADUR

B. — AR VERBOU (Conjugaison).

Donner les infinitifs des verbes subissant la mutation (après la particule : indiquer quelle mutation) : a c'hwitelle (mutation du c'h en h - par adoucissement - non notée dans l'écriture), infinitif : c'hwitellad; — a drohe : troha (mut. par adoucissement); — e vezim : beza (mut. « mixte », après e); — a vefe :

SEVEL AR HEVELL

Ober ar zao, setu aze an tenna labour. Ar vag vraz en em lak penn d'an avel. Ar hanot a vez taolet er mor ha daou zen a ziskenn ennañ. Daou pe dri daol roeñv-bouliva, ha setu ar hanot war ar spouenn.

Neuze, a zachadennou ingal, eur martolod a zav ar baner nebeud-ha-nebeud. Ar hanab a roh war ar bordaj, a zev ar bizied ; an dour zall a red diouz dorn an den evel diouz eun duellenn. Eur gourhed hoaz hag emañ ar baner a-rez an dour.

Ar martolod all a zikour e genseurt daoubleget, poan dezañ kaoud e alan, ha ganto o-daou e teu dindan an heol skeduz ar baner garlantezet a vezin hag a heot-mor.

Diwar BRENNHEOL.

(O pesketa grilled-mor).

beza (mut. par adouc.) ; — a raim (grain) ; ober ; — a ra (gra) : ober ; — ne dremene : tremen (mut. par adouc., après ne, na) ; — ne zave : sevel.

A c'hwitelle, — a drohe : à quel temps ? [imparfait de l'indicatif]. — Employez les mêmes verbes, avec le même sujet, au présent, au futur simple, au passé défini, au conditionnel présent [a c'hwitell, a droh ; — a c'hwitello, a droho ; — a c'hwitellas, a drohas ; — a c'hwitellfe, a drohfe]. — Quelle conjugaison est-ce ? [Le sujet est exprimé : conjugaison impersonnelle.]

C. — YEZADUR (Grammaire).

1. — Observer : eur hard-eur, donner la forme sans l'article. Donner la règle de ce type de mutation (mutation dans les noms commençant par K, autres que les noms féminins singuliers, et les noms masculins pluriels de personnes). — Rechercher d'autres exemples : 1° Noms masc. sing. : eur (karr), eur (kaz), eur (kalvez) ; 2° Noms masc. plur. : ar (kezez), ar (kirri) ; 3° Noms fémin. plur. : ar (kêriou), ar (keginerezed) ; 4° Donner la règle pour les noms féminins singuliers et les noms masculins pluriels de personnes : ar (kazez), ar (Kerneviz) (2).

2. — Complément de nom (un cas) : beh an avel-hoañv. — Préciser la règle (place de l'article, — pas de préposition). — Dire en breton : Le soleil du printemps, — La chaleur du soleil d'été (3).

3. — Koumoulenn ebed ne dremene : koumoulenn est un... [singulatif, un nuage...]; — koumoul est un... [collectif : des nuages, un ensemble de nuages]. — Donner deux autres exemples de collectifs et des singulatifs correspondants.

D. — DIVIZ (Conversation).

E peseurt mare euz ar bloaz emañ ?

Petra ra deoh da houzoud ?

Peleh e karfe Beuzeg ha Gwillou beza, a gav deoh, kentoh evid beza o vale dindan an avel ?

Lakaom e vefe Beuzeg ha Gwillou o vale war greiz an deiz, en hañv : peseurt klemmou a zavfe ganto ?

(1) Seul est donné le sens des mots ou expressions ne figurant pas dans le Lexique Sèité-Stéphan ou ayant dans le texte étudié une valeur différente.

(2) Correction : 1° eur harr, eur haz, eur halvez ; — 2° ar hezeg, ar hirri ; — 3° ar kêriou, ar heginerezed ; — 4° ar gazez, ar Kerneviz (en K., souvent : ar Herneviz).

(3) Heol an nevez-amzer. — Gwrez heol an hanv.

GOULENNOU

A. — GERIADUR (Sens des mots et expressions).

Kavell (pe : paner) ; — ober ar zao [lever les casiers] ; — en em lakaad penn d'an avel [se mettre bout au vent] ; — roeñv (pluriel : roeñvou), roeñv-bouliva, ou : roeñv-bouleñvad, roeñv-bolea : godille (pouliva, pouleñvad, polea : « godiller ») ; — spouenn, spoue : liège, flotteur de liège ; — sachadenn (chachadenn) secousse, action de tirer ; — ingal ; — kanab chanvre ; — tuellen tuyau, robinet ; — gourhed ; — skeduz ; — garlantezet enguirlandés ; — bezin ; — geot-mor ; — grilled-mor (grill-mor = langouste, ou : homard, selon les régions ; legestr désigne, selon les régions également, à l'inverse, le homard ou la langouste).

B. — AR VERBOU.

1. — Relever quelques verbes : ils sont tous à la troisième personne du singulier et à la conjugaison (conjugaison impersonnelle ; pourquoi ?) — Employer la conjugaison personnelle pour l'un de ces verbes, au moins, au présent, à toutes les personnes, en faisant précéder le verbe de Neuze (4).

(4) Neuze, e savan, e savez, e sav, e savom, e savit, e savont, e saver.

2. — **Ar hanot a vez taolet er mor. — A vez :** forme [d'habitude] du verbe [beza] au (temps ?) [présent de l'indicatif]. — Mettre à l'imparfait, même forme [a veze].

C. — YEZADUR.

1. — **Mutations.** — Relever deux cas d'une même catégorie [ar vag, daou zen ; — ar hanot, ar hanab...]. Préciser ce qui entraîne la mutation. Donner la forme non mutée.

2. — **Pluriels.** — Relever les noms pluriels du texte ; ce sont des pluriels communs en [-ou, -ied, -ed], qui sont généralement utilisés pour les noms de ? [de noms de choses : -ou ; d'êtres vivants : -ed]. — Quel sens donnez-vous habituellement à kavell ? [berceau]. Ici, il s'agit d'un « casier » (en osier), employé pour la pêche des crustacés (homards, langoustes, crabes). Quel pluriel lui connaissez-vous ? [kevell].

AR PAOTR-SAOUT

An amzer a oa brao. Biskoaz n'en-devoa gwelet Itien prajeier ha parkou ken lirzin, na heol ken skeduz. An oabl a oa glaz-lugernuz, heb tarchadenn ebed... Du-hont, eur mesaer, e-krap an dosenn, a gane a-greiz e galon.

— **Kan 'ta, mabig, da vouez a zo sklêr ha da zon a zo koant ! Mez ar zaout hag an deñved ne reont ket a van ouz eur c'hwiteller, hag a zo eet da beuri er park nesa. Ar re-ze ne jomont ket da zelaou Yann Gañfard o sutal hag o vragal ; ar re-ze a lak traou en o horv. « Emañ o kana, emezo, hastom karga ! »... Ar plah-saout a lavaro emberr, pa erruint en eur vlejal ouz toull dor o hraou, ront evel barrikennou : « Neal, kañfard, ho saout a zo bet o laerez ! »**

Diwar Erwan AR MOAL

(Pipi Gonto).

GOULENNOU

A. — GERIADUR.

Lirzin ; — **tarchadenn** [nuage] (selon Vallée : **tarz-mor**, ou : **lost-kaz** = « cirrus ») ; — **e-krap an dosenn** ; — **a-grap** [à flanc de côteau] ; — **nesa** (le plus proche) ; — **kañfard** ; — **bragal** (faire le malin) ; — **karga** [se remplir, avaler] ; — **emberr** [ce soir].

B. — AR VERBOU.

1. — « **N'en-devoa** » (ket), — autres formes : **n'en-doa**, **n'e-noa**. — Conjuguer aux autres personnes, même temps : **n'em-oa** (ou : **n'am-oa**, **n'em-boa**, **n'am-boa**).

2. — **Ne reont ket... ne jomont ket...** Conjuguer aux différentes personnes. — A la tournure négative, on emploie la conjugaison (personnelle ou impersonnelle) ?

3. — **Du-hont, eur mesaer a gane...** A la place de « **eur mesaer** », utiliser un pronom personnel-sujet : **me**, **te**, **eñ**... Lorsque le sujet est exprimé (à la tournure affirmative), on emploie la conjugaison ... ? [impersonnelle]. — Conjuguons sans exprimer le sujet par un pronom : **Du-hont, e kanen... e kanez... e kane... e kanem, e kaneh, e kanent...** C'est la conjugaison ... ? [personnelle].

4. — Impératif : **kan 'ta !... kanom...** Mettre les principaux verbes du texte à l'impératif : **gweloud, kana, ober, chom**, etc. [Gwel ! gwelom ! — Kan ! kanom ! — Gra ! greom ! — Chom ! chomit !...]

5. — **Emañ** : mettre à l'imparfait (imparfait de situation) : **edon** (ou : **evedon, emedon**). Conjuguer à ce temps.

Pouvez-vous donner un autre exemple de pluriel interne ? [dent, pl. de dant ; eskern, pl. de askorn ; deñved, pl. de dañvad].

D. — DIVIZ.

Ha bet oh war vor ? War peseurt bag e oah ? Evid pourmen pe evid pesketa ? Gand piou ? Penaoz e oa ar mor ?

Ma n'oh ket bet war ar mor, marteze oh bet savet en eur vag, war eur ster pe war eul lenn ? (Ober ar memes goulennoù.)

Ha bet oh o pesketa, war an aot, pe war ribl eur ster ? Petra oa ganeoh evid pesketa ? Peseurt pesked ho-peus paket ?

Perag e vez lakeet ar vag vraz « penn d'an avel » ?

Sevel ar panerou (pe ar hevell) a zo eul labour tenn : perag ?

Petra a vez paket gand ar besketerien er panerou ?

6. — Relever quelques participes présents (o sutal...).

C. — YEZADUR.

1. — **Kemmaduriou** (mutations). — Relevons les premiers mots du texte subissant une mutation (observer comment nous noterons désormais les mutations) : **an d/tosenn**, — **a g/kane**, — **a-g/kreiz**, — **e g/kalon**. — Ces quatre « mutations » sont des mutations par ... ? (par adoucissement, par renforcement, par spiration ou mixtes).

Quelles sont les consonnes pouvant subir ce type de mutation ?

(Pour mémoire : **K/G - T/D - P/B - G/H** (H = « h doux ») - **Gw/W - B/V - M/V - S/Z - CH/J**.)

Qu'est-ce qui a entraîné chacune de ces mutations ? (Réponses : dans **tosenn**, nom féminin singulier, l'article qui précède ; — dans **kane**, la particule verbale « a » ; — dans **kreiz**, la préposition « a » ; — dans **kalon**, l'adjectif possessif troisième personne du singulier, au masculin : « e ».)

Préciser ce qui entraîne la mutation de la consonne initiale dans **vouez** (l'art. devant ...), — **zon** (art. devant nom commençant par **S**, autres ex. ...), — **beuri** (la préposition **da**), — **jomont** (la particule négative **ne**), — **zelaou** (la préposition **da**), — **vlejal** (la locution **en eur**), — Donner chaque fois la forme non-mutée des mots.

Nous rencontrons d'autres types de mutations, dans notre texte (par spiration : **o h/korv**, **o h/kraou**, — mixte : **o v/bragal**). Nous ne les étudierons pas, pour cette fois.

2. — **Derez-keñveria ha derez-uhella** (comparatif et superlatif).

— Un superlatif dans le texte : **nesa**. Donner le comparatif correspondant à **nes**. — Donner le comparatif et le superlatif des adjectifs du texte : **lirzin, skeduz, glaz, lugernuz, sklêr, koant...**

D. — DIVIZ.

E-keit ha ma kane ar paotr-saout, petra ree ar zaout hag an deñved ?

Ha bet oh o tiwall saout ? Peleh ?

Hoh-unan pe gand kamaladed ?

Peseurt c'hoari a veze ganeoh ?

Petra c'hoarvez gand ar zaout p'o-devez debret re a velchon

Ha c'hoarvezet eo d'ho saout mond da laerez ? Petra o-deus debret war zouar an amezeien ?

Petra vez lakeet bremañ endro d'ar park da viroud ouz ar chatal da vond en diavéz ?

Petra c'hoarvez gand ar zaout p'o-devez debret re a velchon pe a heot gleb ?

SONERIEN AN EURED

...Er penn uhella d'an ti, e-kichenn an oaled, edo an daou gañfard o ren an abadenn. Mao ha seder e oant o-daou, rag beb a zevez mad o-devoa greet an deiz-se. Endro da dok pephini anezo e oa rollet eur walennad voulouz-kordonenn euz ar haerra, ouspenn eun troatad lehed dezi. Evelse e veze paet ar zonerien, gwechall, e bro ar Rouziked.

Gand o zokou, pintet ken uhel, e stokent ouz soliou an ti, ha tenna e reent evelse da zaou ramz hag a vije bet deuet da lakaad korriged da zañsal.

Yeun AR GOW

(Eur galedenn a zen, e "Gwalarn").

GOULENNOU

A. — GERIADUR.

Oaled (L. : aoted) ; — gwalennad, gwalenn : aune (mesure de longueur : 1 m 18 env.) ; — Rouziked : habitants de la région de Pleyben ; — pintet : dressé ; — soliou : poutres, poutrelles.

B. — YEZADUR.

1. — Pluriels de noms de personnes : **Rouziked, sonerien**. — Citez d'autres exemples de noms de pers. (noms propres ou noms communs) en « ed » ou en « ien ». — Autre terminaison plur. (pour les noms d'habitants) : **IZ** ; ex. : **Montrouleziz, Brestiz** ; donnez d'autres exemples en partant d'un nom de ville ou de commune (le sing. est en « ad » ou « iad » : **Montrouleziad, Brestad**).

2. — Complément de nom : **bro ar Rouziked, — soliou an ti**. Préciser la règle. Dire en breton : « Les gens du pays de la montagne ».

3. — Mutations : relever les mutations dans les substantifs, — après « daou », « a », « da », — dans un nom féminin (**eur walennad**), — dans un nom commençant par **S (ar zonerien)**. Questions habituelles après avoir trouvé le nom subissant la Mut. : forme non-mutée ; qu'est-ce qui provoque la mut. ? ; à quelle catégorie rattacher cette mutation.

4. — Superlatif : **ar penn uhella, ar haerra**. — Comment est formé le superlatif ? Donner le superlatif de « bon », de « mauvais ».

C. — DIVIZ.

Pe ano all ho pije roet d'ar pennad-man ?

Daoust ha dañset e vez atao ouz son ar biniou en ho parrez ? War peseurt digarez e veze dañsadedeg war ar mēz gwechall (pe a vez hoaz) ?

Mar doh euz Kerne-Uhel, ho peus moarvad gwelet ha klevet kanerien o ren an dañsou ?

Pe ano a vez roet d'ar seurt abadennou ?

Lavarit eur ger bennag diwar o fenn.

Petra zeblant beza souezuz en abadenn-dañsal a ziskouezer deom er pennad-mañ ? (al leh, ar zonerien).

Petra eo ar ramzed ? Petra ree d'ar zonerien beza heñvel ouz ramzed ?...

SISTR NEVEZ

Kavoud a ris Yeun ar Pach e-kichenn e di, o kem-penn barrikennou evid lakaad sistr nevez.

Digor-braz e oa an doriou war ar harrdi. Eno edo ar waskerez gand he loh savet uhel, sistr melen-ruz o redeg diouz ar waskadenn a oa enni hag o koueza en eur hiboudi ebarz ar baill e-kreiz an eonenn. En he hichenn, renket penn-da-benn ouz ar voger war dammou koad koz, e oa barrikennou, sistr o virvi enno, ha re all, gullo hoaz, o hortoz beza leuniet.

Yeun AR GOW

(Sinadou, kontadenn, e "War-du ar pal").

GOULENNOU

A. — GERIADUR.

Gwaskerez : pressoir ; — loh : levier (du pressoir) ; — gwas-kadenn : « pressée », masse des fruits sous le pressoir ; — sinadou : intersignes.

B. — YEZADUR.

1. — Pluriel de : **ti, — harrdi**. — Sing. de **doriou** (avec et sans article ; remarque sur la mutation irrégulière du **D**).

2. — Complément de nom : dire « les portes de la remise », puis « les barriques de cidre de la remise ».

3. — Mutations : indiquer les mutations subies dans les substantifs suivants : **e di, — ar waskerez, — ar waskadenn, — ar voger, — war dammou, — ar harrdi**.

C. — VERBOU.

Kavoud a ris : conjuguer aux autres personnes, même temps [**a rejout, a reas, a rejom, a rejoh, a rejont, a rejod**]. — Eno edo : préciser la forme de « edo » : conjuguer tout le temps. — Relever quelques participes présents : comment sont-ils formés ?

D. — DIVIZ.

Da be vare-bloaz e vez greet ar sistr ?

Petra a vez greet araog ober ar waskadenn ? (dastum an avalou, o drailla, sevel ar waskadenn).

Ha bet oh da zikour ober sistr ? Pehini e oa ho labour ?

Pehini eo ar gwella sistr, en ho pro ?

E GWENODENN AR GILI

Al loar a sklerijenne e hent evel ma vije bet deiz...

En traoñ, e-tal Penn-ar-Pont, dour braz ar ster a voude en e lamm dreist ar skluz.

Diskenn a reas dre zindan ar saprennou teñval beteg ar prad, hag e heuillas ar wenodenn a gase dre greiz ar peuri beteg ar Ster-Aon. Azeza a reas, e gein sko ouz eur wezenn-bupli, hag e selaouas an dour braz o vourbouillad... Beb ar mare e taole eur zell war ar wenodenn...

Goude eun abadenn, e welas eun den o tond penn-da-benn gand ar ster. En em guzad a reas a-dreñv eur wezenn. Pa zigouezas an den en e gichenn, en em ziskoachas trumm.

Diwar Jakez RIOU

(Geotenn ar Werhez, — Ar Goulenn, 1944).

GOULENNOU

A. — GERIADUR.

A voude, — **boudal**. — Synonymes de « murmurer » ; préciser leur emploi : **hiboudi a ra ar sistr** o koueza diouz ar waskadenn... **sourral a ra...** [an deillou] **fraoñval a ra...** [ar gwenan]. — Différence avec **bourbouillad** (clapoter). — **Gwezenn-bupli** : peuplier.

B. — YEZADUR.

Mutations : relever les différentes mutations, indiquer ce qui les provoque.

Relever les adjectifs qualificatifs et donner leur comparatif et leur superlatif [**Teñval** : **teñvalloh**, **teñvalla** ; — **braz** : **brasoh**, **brasa** ; — **trumm** : **trummoh**, **trumma**.]

C. — VERBOU.

Donner deux verbes à la forme personnelle, deux à la forme impersonnelle, un conjugué avec ober.

C. — DIVIZ.

Hag anaoud a rit ar Ster-Aon, pe eur ster braz bennag all ? Petra eo eur skluz ?

Pe ano a vez roet d'ar pesked braz a baker er Ster-Aon ? [An eoged].

Penaos e ya an eoged en tu all d'ar skluziou, pa zavont pe pa ziskennont ar Ster-Aon ?

Peleh e tremen an den a gomzer anezañ er pennad ? Petra ra pa wel eun den all o tond ? Petra hell c'hoarvezoud pa ziskoach trumm dirazañ ?

KLEIER...

Kleier, kleier,
sioul ha seder,

kleier er mintin
laouen ha lirzin,
m'ho klev en-dro din,
m'ho klev a beb tu...

Kleier, kleier, peleh oh-hu ?
Ha c'hwi zo en tour, aze ?
Ha c'hwi zo e-barz an Ne... ?
Pe hoaz em hreiz-me ?

Kleier, kleierigou,
c'hwi zo piou, c'hwi zo piou ?

Oh-hu evnedigou ?

Oh-hu eneuigou ?

Oh-hu êledigou ?

Kleier, kleier, kleier,
soniou sklintin ha sklêr,

toniou tener,

moueziou en êr,

c'hwezioù dister,

kleier !

Tanguy MALEMANCHE

(Gurvan ar Marheg Estrañjour).

GOULENNOU

1. — **Kleier** : donner le singulier ; quel genre de pluriel (régulier ou interne ?). — Donnez d'autres noms pluriels en **eier** ; compléter : **reier**, plur. de... ; **seier**, plur. de... ; **kraou** a pour pluriel : ... ; **gaou** a pour plur. : ...

2. — **Em hreiz-me** : donnez le mot non muté ; c'est une mutation par renforcement (après **em**, **am**), qui ne concerne que les consonnes K, P, T : employez **em** devant **kalon**, **penn**, **ti**. — Donnez le même mot, après : 1°) **ar** ; 2°) **da** ; 3°) **e** ; 4°) **ho** (= votre).

3. — Il y a trois diminutifs au pluriel dans le texte (les citer) : comment se forme le pluriel des diminutifs ?

4. — **M'ho klev** : Conjugaison à la forme... (Pers. ou impers. ?) Pourquoi ? Même verbe à l'autre forme (même temps, même personne ; placer un complément de lieu ou de temps, par ex., devant le verbe). Il y a encore une autre forme de conj. ; laquelle ? utilisez-la pour le même verbe, conjuguez tout le temps.



“ AN TI SATANAZET ”

Les Lotéiens, inquiets de ce qui se passe toutes les nuits à Karre-al-Louarn, décident de monter là-haut chasser le démon qui hante la maison de la Tante Marie.

BODADEG VRAZ E LANDREMEL HAG EN HENT WAR-DU KARREG-AL-LOUARN

En abardaex an deiz-se, e oa, e Landremel, eur vodadeg vraz. Ar Riou, ar Herriou, ar Hariou, ar Horiou, ar Piriou a oa en em glevet etrezo e ti ar Zaliou, da vond da Garreg-al-Louarn, en noz-se, ha da rei e begement da Zatanaz ha da grenna dezañ e c'hoant da zond da drubuilla repoz ar gristenien.

Ar marichal a lavare :

— Eno n'eus Satanaz ebed ; Satanaz ebed, a lavaran deoh, pe, kentoh, daou Zatanaz a zo eno : Job ha Lom euz Lanurgad.

— O ! Kement-se ! a lavaras an oll dud a oa deuet d'ar vodadeg.

— Sur on, a lavaras ar marichal. Job ha Lom eo a vez oh ober bemnoz choloz, e Karreg-al-Louarn, evid lakaad o hrabanou war destamant ar voereb koz.

— Mez, eme unan, kerent all a zo.

— Ya ! ya ! kerent all ez eus. Mez an daou louarn a zo en em glevet, ha fin int, dreist-ordinal. Bet int o klask korv Herri er ster vraz ; ar voereb a zino he zestamant evito ha goude... ya ! goude int a zatanazo an ti evid ma varvo an hini goz. Setu aze ar wirionez ; n'eus netra gwirroh.

An oll a vousec'hoarzas. Den ebed ne grede. Soñjal a reent :

— Paour kêz marichal ! Poazet eo e empenn gand tan ar hovel !

Ar marichal a yee droug ennañ abalamour ne veze kredet gand den.

— Mad ! emezañ, me a yelo, en noz-mañ, da Garreg-al-Louarn, ha me a ziskouezo deoh piou eo Satanaz pe n'on ket eun den.

— Marichal, marichal, arabad deoh kaoud re a gred en ho spered. Pa vo c'hoarvezet droug e vo re ziwezad. Gwelloh eo deoh chom heb mond di.

— Mond a rin, pa lavaran deoh. Va-unan, va-unan, ha hoaz n'em-eus ket aon.

— O ! n'eo ket an aon a vir ouzim da vond da Garreg-al-Louarn, a respontas an oll, mez gand Satanaz n'eus ket da c'hoari.

En em glevoud a rejont, evelato, da vond da Garreg-al-Louarn da zixatanaza ti ar voereb Vari. Mond a raint di en eur vandenn, ar Rioued, ar Birioued, ar Garioued, ar Gerrioued, ar Corioued, ar Zalioued, ha kement hini all a oa o chom er vourh ha n'endoa « riou » ebed en e ano.

Pa oe debret koan, eta, goroet ar zaout ha kousket ar vugalligou, paotred ha merhed Landremel a gemeras hent Karreg-al-Louarn. Kavoud a rejont, e kement kroazhent, bandennou tud o hortoz anezo ha deuet da greski o niver : paotred Pennarvern, Kerinkuv, Penn-Aot, Park-ar-Vur, ha kalz re all, deredet euz ar menez, euz an draonienn ha zoken euz an tu all d'ar ster vraz.

— Ha ! ha ! bremaig e vo c'hoarzedeg, eme ar marichal, bremaig e vo tapet Satanaz war e neiz.

Tremenet oa Toull-ar-Broh gand ar vandenn ; edo Karreg-al-Louarn dirazo, uhel, uhel, war an duchenn. Neuze, dre ma tostaent, an dud a gerzas goustadikoh-goustadika. E feson, e oa kroget ar spont e kalon meur a hini, ha ma vije bet deiz e vije bet gwelet e oa figur ouspenn unan ker gwenn hag al loar a oa o sevel d'ar mare war gorre tour Pleiben.

Eur vaouez zoken a dostaas ouz bord an hent evid ober eun azez war al letonenn.

— Eet on skuiz, emezi.

IMPORTANTE REUNION A LANDREMEL ET EN ROUTE VERS KARREG-AL-LOUARN

Ce soir-là, il y avait à Landremel une grande réunion. Riou, Queriou, Cariou, Gouriou, Piriou s'étaient mis d'accord chez Saliou pour aller, à Karreg-al-Louarn, faire un mauvais parti à Satan et lui ôter l'envie de venir troubler le repos des gens.

Le maréchal dit :

— Là-bas, il n'y a pas de Satan, pas de Satan, vous dis-je, ou plutôt, il y en a deux : Job et Lom de Lanurgad.

— Oh ! Tout de même ! s'écrièrent les personnes venues à la réunion.

— Je suis sûr, dit le maréchal. C'est Job et Lom qui font du chahut toutes les nuits à Karreg-al-Louarn afin de mettre la main sur le testament de la vieille tante.

— Mais, dit quelqu'un, il y a d'autres parents.

— Oui ! oui ! il y a d'autres parents. Mais les deux renards se sont entendus et ils sont extraordinairement rusés. Ils sont allés rechercher le corps d'Herri dans la grande rivière ; la tante signera le testament en leur faveur et après... oui ! après ils vont hanter la maison pour faire mourir la vieille. Voilà la vérité ; il n'y a rien de plus vrai.

Tout le monde sourit. Personne ne croyait. Ils pensaient :

— Pauvre maréchal ! Sa cervelle est bien cuite au feu de la forge !

Le maréchal se mit en colère parce qu'on ne le croyait pas.

— Bien, j'irai cette nuit à Karreg-al-Louarn, et je vous montrerai qui est Satan ou je ne suis pas un homme.

— Maréchal, maréchal, ne faites pas l'esprit fort. Quand le malheur sera arrivé, il sera trop tard. Il vaut mieux ne pas y aller.

— J'irai, puisque je vous le dis. Tout seul, tout seul, et encore je n'ai pas peur.

— Oh ! Ce n'est pas la peur qui nous empêche de monter à Karreg-al-Louarn, répondirent tous les gens assemblés, mais il ne faut pas jouer avec Satan.

Ils se mirent donc d'accord pour aller à Karreg-al-Louarn exorciser le démon de la maison de la Tante Marie. Ils iraient là-bas en bande ; les Riou, les Piriou, les Cariou, les Queriou, les Saliou et tous les autres qui habitaient le bourg et dont le nom ne se terminait pas en « riou ».

Une fois le souper terminé, les vaches traites et les enfants au lit, les hommes et les femmes de Landremel prirent le chemin de Karreg-al-Louarn. Ils rencontrèrent, à chaque carrefour, des groupes de paysans qui les attendaient et qui étaient venus grossir leurs rangs : les gars de Pennarvern, Kerinkuf, Penn-Aot, Park-ar-Vur, et beaucoup d'autres, accourus de la montagne de la vallée et même de l'autre côté de la grande rivière.

— Ha ! Ha ! Tout à l'heure on va rire, dit le forgeron, tout à l'heure, Satan sera pris au nid.

La troupe avait passé Toull-ar-Broh. Karreg-al-Louarn se dressait devant eux, haut, très haut sur la colline. Alors, à mesure qu'ils s'approchaient, les gens marchèrent de plus en plus lentement. La peur avait envahi le cœur de nombre d'entre eux et, s'il avait fait jour, on aurait pu voir plusieurs visages aussi blancs que la lune qui se levait à ce moment-là au-dessus de la tour de Pleiben.

Une femme s'approcha même du bord du chemin pour s'asseoir sur le gazon.

— Je suis lasse, dit-elle.

Hi a oa eet skuiz, hag, en eun taol, ar re all en em gavas skuiz ivez.

— Chomit amañ ! a lavaras ar marichal, me a yelo va-unan da ziloja Satanaz, ha da deurel dreist e benn al lerenn-mañ

Hag ar marichal a ziskouezas al lerenn en-doa digaset gantañ hag a zerviche dezañ, er hovel, da zewel treid ar hezeg evid o houarna.

— Al lerenn-ze, emezañ, a vo taolet dreist e benn, ha, gand al lerenn-ze, e tigasas deoh Satanaz, maro pe veo.

Hag ar marichal a grede dezañ ne oa ket eun den evitañ e parrez Lotei.

— Mond a ran neuze, a gendalhas ar marichal, ha pa rin : « Youhouhou ! » neuze e vo bet lerennet choug Satanaz.

— Youhouhouhouhou !... a reas eur vouez skiltr, e liorz Karreg-al-Louarn.

— Eur gaouenn !

— N'eo ket eur gaouenn.

— N'eo ket eun den.

— Labous an Ankou an hini eo.

— Satanaz eo sur.

— O va Doue ! eme eur vouez, a oa azezet war al letonenn, me ne garan ket ar seurt traou, me a gav gwelloh mond endro d'ar gêr.

— O ! ni a ya ganeoh. Petra raim amañ, ma n'om ket evid mond tre beteg an ti ? a lavaras ar merhed all.

Ar baotred a lavaras :

— Ni a jomo evid mond da zikour ar marichal, kenkas ma vo ezomm.

Ar marichal en-doa aon da veza bet re hir e fri. Ne fiche ket.

— Alo ! marichal, ma ne gredit ket mond, me a yelo en ho plas, a lavaras unan.

— Heu !... a respontas ar marichal, n'on ket aonig, ha ne vin ket.

Hag eñ dreist ar hleuz, hag a-dreuz ar roz war-du an ti satanazet.

— Youhouhou ! a reas adarre ar vouez war gorre an dorgenn.

Ar marichal a jomas a-zao, heb gouzoud petra a oa ar gwella dezañ ober : pe kenderhel da vond araog pe dond endro war e giz. Allaz ! ne oa ket evid dond war e giz, pa ne vije bet nemed gand ar vez.

A ! re hir eo bet e fri, ha kalz re hir e deod !...

Mez petra a oa du-ze, el liorz ? Eur houlaouenn a oa o para dindan ar gwez avalou ! Ober a ree an dro d'an ti !

— Petra ober ? Mond pe chom heb mond ? a zoñje ar marichal kêz.

An dud war an hent a welas ivez ar goulou. Ober a rejont sin ar groaz evid beza diwallet euz eur gwallleur bennag.

— Paour kêz marichal, a lavaras ar Riou.

An oll draou a oa trist, trist, endro dezo : ar parkeier, ar roziou, Koad Troboa, an draonienn, ar ster vraz o voudal du-hont e skluz Penn-ar-Pont ha sklerijenn al loar war Garreg-al-Louarn.

Klask a reent gweloud, er roz, ar marichal o pignad d'an dorgenn, hag o vond da glask e varo. Ne welent marichal ebed.

— Tremenet eo ar roz gantañ, marteze, eme ar Hariou.

Ar marichal ne oa ket tremenet ar roz gantañ hoaz. Azezet e oa er foz, o soñjal en eur bern traou.

— Bremaig, eme ar Zaliou, e vo c'hwez ar rost beo.

Jakez RIOU.
(An ti satanazet).

Elle était lasse et, en un instant, les autres se trouvèrent las aussi.

— Restez ici, dit le maréchal, j'irai tout seul déloger Satan et lui jeter par-dessus la tête cette sangle de cuir.

Et le forgeron montra la courroie qu'il avait apportée et qui lui servait, à la forge, à soulever les pieds des chevaux pour les ferrer.

— Cette sangle-là, reprit-il, lui sera jetée par-dessus la tête et, grâce à elle, je vous ramènerai Satan mort ou vif.

Car le maréchal pensait qu'il n'avait pas son pareil dans la commune de Lotei.

— J'y vais donc, continua le maréchal, et lorsque je ferai : Youhouhou ! Satan aura été ligoté.

— Youhouhouhouhou !... fit une voix perçante dans le jardin de Karreg-al-Louarn.

— Un hibou !

— Ce n'est pas un hibou.

— Ce n'est pas une personne.

— C'est l'oiseau de la Mort.

— C'est sûrement Satan.

— Oh ! Mon Dieu ! s'exclama une femme qui était assise sur le gazon, je n'aime pas ces choses-là, je préfère retourner à la maison.

— Oh ! Nous vous accompagnons. Que ferons-nous ici, si nous ne pouvons atteindre la maison ? approuvèrent les autres femmes.

Les hommes intervinrent :

— Nous resterons pour aider le forgeron en cas de besoin.

Le maréchal, lui, regrettait d'avoir eu le nez trop long. Il ne bougeait pas.

— Allons ! maréchal, si tu n'oses pas y aller, j'irai à ta place, dit quelqu'un.

— Heu !... répondit le maréchal, je ne suis pas peureux et ne le serai pas.

Et lui de sauter le talus, et de s'en aller par la colline vers la maison hantée.

— Youhouhou !... fit encore la voix sur la colline.

Le maréchal s'immobilisa, ne sachant ce qu'il avait de mieux à faire : continuer sa marche ou faire demi-tour. Hélas ! Il ne pouvait pas faire demi-tour, ne fût-ce que par amour-propre.

Ah ! Il avait eu le nez trop long, et la langue trop bien pendue !...

Mais qu'y avait-il là-bas dans le verger ? Une lumière brillait sous les pommiers ! Elle faisait le tour de la maison !

— Que faire ? Y aller ou ne pas y aller ? se demandait le pauvre maréchal.

Les autres, de la route, virent aussi la lumière. Ils firent le signe de croix pour se protéger d'un quelconque malheur.

— Pauvre maréchal ! dit Riou.

Tout était triste, triste, autour d'eux : les champs, les collines, le bois de Troboa, la vallée, la grande rivière qui murmurait là-bas à l'écluse de Penn-ar-Pont et la lueur de la lune sur Karreg-al-Louarn.

Ils cherchaient à distinguer, sur la colline, le maréchal qui grimpait vers le sommet à la rencontre de la mort. En vain...

— Il a passé la colline, peut-être, dit Cariou.

Le maréchal n'avait pas encore passé la colline. Il était assis dans le fossé, l'esprit occupé par des tas de choses.

— Tout à l'heure, dit Saliou, il y aura ici une odeur de chair rôtie.

(Traduit du breton par F. ar PERU).

Le maréchal découvrira la supercherie, mais sera rossé par Job et Lom, surpris en pleine action. C'est un homme au visage tuméfié et muet comme une carpe que les Lotéiens, restés sur le chemin, verront redescendre de Karreg-al-Louarn. Peu après, Herri, que tout le monde croyait disparu, reviendra inopinément chez lui, en pleine nuit, surprendra les deux lascars dans leur bruyant exercice et mettra un point final à leur mauvais tour.

ELEMENTS POUR UN COMMENTAIRE DE TEXTE

Introduction.

C'est un nouvel aspect de l'œuvre de Jakez Riou que nous abordons ici avec cet extrait du roman « **An Ti Satanazet** ». Antérieur de plusieurs années aux nouvelles de « **Geotenn Ar**

Werhez », ce roman a été écrit dans une période d'intense activité de l'auteur et publié sous la forme de vingt feuilletons dans le « **Courrier du Finistère** ». C'est un divertissement comique inspiré à la fois des contes et des **soniou** populaires de la Bretagne, et des romans picaresques espagnols que Jakez Riou avait

eu le loisir de lire et d'étudier aux collèges de Fontarabie et de Miranda-de-Ebro.

Le personnage littéraire du « **picaro** », homme de peu, paresseux, irrespectueux, cynique et volontiers amateur de tours pen-dables, se retrouve en Lom et Job, les deux compères de « **An ti Satanazet** ». Mais avec eux, Jakez Riou retrouve également, comme le dit P. Hélias (1), « la riche tradition populaire des Yann Seiteg, Yannig Mil-Micher, Bilzig et Yannigou de toute sorte qui dilataient la rate et exercèrent l'esprit satirique de nos pères ».

Situation du passage.

Nous avons, dans ce passage, une très bonne parodie du style épique. L'auteur grandit à dessein l'expédition. C'est d'abord le rassemblement des Lotéiens à Landremel, puis leur montée vers Karreg-al-Louarn : « **Mond a raint di en eur vandenn ; ar Rioued, ar Birioued, ar Gerrioued, ar Gorioued, ar Zalioued...** ».

C'est ensuite, tout au long du chemin, l'arrivée des renforts accourus de toute la contrée : « **Tud o-hortox anexo ha deuet da greski o niver : pôtred Pennarvern, Kerinkuv, Penn-Aot, Park-ar-Vur, ha kalz re all, deredet euz ar menez, euz an draonienn ha zoken euz an tu all d'ar ster vraz** ».

Le paysage lui-même s'agrandit jusqu'à la démesure pour donner à ce qui n'est qu'une expédition banale une allure de croisade : « **Tremenet oa Toull-ar-Broh gand ar vandenn ; edo Karreg-al-Louarn dirazo, uhel, uhel war an duchenn...** ».

Le personnage héroï-comique du maréchal complète cette excellente parodie de l'épopée.

Le comique verbal.

Jakez Riou a fait aussi de ce roman un joyeux exercice de langue. Tantôt c'est une énumération, à la manière de Rabelais, de mots aux sonorités qui s'entrechoquent : « **...Ar Riou, ar Herriou, ar Hariou, ar Horiou, ar Piriou a oa en em glevet etrezo e ti ar Zaliou** ». Tantôt ce sont des jeux de mots intraduisibles :

« **...ar Zalioued ha kement hini all a oa o chom er vourh, ha n'en doa riou ebed en e ano** », ou encore : « **Petra ober ? Mond pe chom heb mond ?** »

« **La substantifique moelle** » : Lotei.

Sous la fiction romanesque, on retrouve le pays natal et les hommes si chers au cœur de Jakez Riou.

La nature : Elle est partout dans ce chapitre, comme d'ailleurs dans tout le roman. De la vallée de l'Aulne « **ar ster vraz** » aux hauteurs abruptes de Karreg-al-Louarn, les Lotéiens drainent les habitants des villages voisins : Pennarvern, Kerinkuv, Penn-Aot ; ils passent par Toull-ar-Broh et, là-haut, pendant l'assaut du maréchal, c'est tout Lotei qui apparaît dans la tristesse de

la nuit : « **An oll draou a oa trist, trist, endro dezo : ar parkeier, ar roziou, Koad Troboa, an draonienn, ar ster vraz o vouda du-hont e skluz Penn-ar-Pont ha sklerijenn al loar war Garreg-al-Louarn** ».

Les hommes : Certes les personnages de ce roman sont des types. Job et Lom, nous l'avons déjà dit, tiennent à la fois des héros des contes oraux bretons et des romans picaresques espagnols, mais ce sont aussi des Lotéiens. Le maréchal est le type éternel du vantard, du coq de village, mais c'est aussi un Lotéien connaissant bien ses compatriotes (il a flairé la supercherie de Job et Lom), et un forgeron sachant utiliser les ressources de son métier.

Les réactions des hommes, et surtout des femmes, dans ce chapitre, sont commandées par les superstitions alors très répandues dans nos campagnes. C'est d'abord une mise en garde à l'esprit fort : « **Marichal, marichal, arabad deoh kaoud re a gred en ho spered. Pa vo c'hoarvezet d'oug e vo re ziwezed** », puis le geste protecteur : « **An dud war an hent a welas ivez ar goulou. Ober a rejont sin ar groaz evid beza diwallet euz eur gwalleur bennag** ».

Conclusion.

Cet extrait du roman « **An ti Satanazet** » illustre particulièrement bien la dualité de l'œuvre : une farce grossie jusqu'à l'épopée héroï-comique et, sous ce rire franc et large, un pays et des hommes qui apparaissent avec leurs particularités et leurs problèmes.

Le style, vif et alerte dans les dialogues, s'enfle dans les parties narratives et les tableaux. La langue, à la fois populaire et épurée, est fertile en trouvailles de toutes sortes. Une grande richesse donc, qui n'exclut pas sobriété et simplicité.

Fañch ar PERU.

Note.

(1) Per J. Hélias, « Entre le rire et les larmes » : Jakez Riou, SKOL VREIZ n° 15.

AR STUDIER L'ÉTUDIANT BRETON

Actualité régionale :
économique, culturelle, universitaire

Abonnement : 10 F.

F.A.J.E.B., 2, rue Lafayette, Rennes
C.C.P. 1452-72 Rennes

SKOL VREIZ - L'ÉCOLE BRETONNE

CAHIER BIMESTRIEL
POUR L'ENSEIGNEMENT REGIONAL BRETON

Abonnements :

— Un exemplaire (6 numéros avec suppléments) : 15 F
— Abonnements d'école. - Deux exemplaires : 27 F
3 ex. : 39 F — 4 ex. : 45 F — 5 ex. : 55 F

La collection complète
(16 numéros)
25 F

SKOL VREIZ, place de la Madeleine, 29 N - MORLAIX
C.C.P. 2-248-25 RENNES

ART CELTIQUE : motifs irlandais



d'après

DAIG F



Le domaine **kapenn**, c'est-à-dire celui de la mode vestimentaire du Cap Sizun et de l'Île de Sein, n'a cessé de diminuer depuis le XIX^e siècle.

Il comptait alors 9 communes. Il n'en compte plus que 6 qui sont : Plogoff, Clédén-Cap-Sizun, Primelin, Esquibien, Goulien, Île de Sein.

Beuzec qui, avec Audierne, Pont-Croix-campagne et Plouhinec, faisait partie du Cap, ne contient plus que quelques restes de la mode **kapenn** sur ses confins occidentaux. Encore faut-il dire que la coiffe de Beuzec était une variante de la coiffe **kapenn**. C'est elle, comme nous l'avons vu, qui a donné naissance à la coiffe de Douarnenez.

La coiffe du Cap, ou plutôt les deux coiffes du Cap, celle de drap et celle de toile se sont conservées dans un état de quasi pureté jusqu'à nos jours. Elles demeurent les exemplaires les plus archaïques des coiffes bretonnes.

La coiffe de drap noir qui a été jusqu'à ces dernières années la coiffe de deuil du Cap est la plus ancienne de toutes. C'est d'un type semblable que sont issues toutes les coiffes aux aspects si divers qui existent sur le territoire breton. Mais elle n'a pas toujours été une coiffe de deuil. Pendant très longtemps, ce fut avant tout une coiffe destinée à protéger plus qu'à orner. Par la suite, elle fut portée sur la coiffe de toile, comme l'usage s'en est encore conservé de nos jours à l'Île de Batz.

Le nom de cette coiffe, d'après J.-B. Chevert, serait dans le Cap **chipillienn**, d'après H. Le Carguet **supellinenn**. C'est la **chipilinenn** de l'Île de Batz.

« La coiffe d'étoffe ou **chipilienne**, nous dit J.-B. Chevert dans ses mémoires, est portée sur la coiffe blanche, surtout aux messes matinales, pour se garantir du froid. Ces **chipiliennes** (nous respectons l'orthographe de Chevert) sont de deux sortes d'étoffe : en étoffe noire et en Ségovie (?) blanc ; mais je vois, aux environs de Lescoff, quelques femmes qui ne portent que leur **chipilienne** durant le jour ; je ne sais si cela triomphera comme usage ; cette manière vient de l'Île de Sein. La **chipilienne** est en effet représentant le deuil ».

Effectivement, les Iliennes portaient, au cours du XIX^e siècle, une coiffe de toile semblable, en tous points, à celle en usage chez les terriennes du Cap. Mais après la terrible épidémie qui décima la population de l'île, les femmes arborèrent toutes la coiffe de deuil, la **chipilienn**, qu'elles n'ont plus cessé de porter depuis cette époque. Isolée du reste du monde, protégée des influences extérieures, la coiffe de l'Île de Sein a pu se conserver intacte sous cette forme primitive.

Actuellement, rares sont les femmes du Cap qui portent la **chipilienn**. Pour le deuil, et plus spécialement pour les enterrements, les **kapenn** portent une coiffe de toile sans broderies, dont elles laissent retomber les ailes relevées. Elles agissent de même, tout au moins les plus âgées, pour les cérémonies religieuses.

La coiffe de toile s'est maintenue dans sa forme archaïque jusqu'aux environs de 1914. Ce n'est vraiment qu'après la guerre qu'elle a commencé à évoluer rapidement, pour arriver finalement à être considérablement réduite.

Le Groupe du Cap Sizun et de l'Île de Sein " GIZ KAPENN "

Telle qu'elle était vers 1900, elle représentait le second stade de l'évolution de la coiffe, stade ancien s'entend. En effet, cette coiffe était en tous points semblable comme coupe (et n'en variait que par la disposition des ailes ou barbes) aux coiffes qui, de l'Oust à l'embouchure de l'Aulne, servaient de coiffures aux femmes des vallées du Blavet et de l'Aulne, aux environs de 1850, époque à laquelle H. Lalaisse les dessina.

Les notations de J.-B. Chevert sont extrêmement précieuses, elles donnent une idée de ce qu'étaient les coiffes et costumes féminins et en quoi consistait l'habillement des hommes. Grâce à lui, nous voyons se dérouler devant nous l'évolution des modes dans le pays du Cap durant la majeure partie du XIX^e siècle.

En voici quelques extraits dont nous avons scrupuleusement respecté et le style et l'orthographe :

« Quelques années après 1800, les hommes portaient un pantalon large nommé **otou brozec**, et, avant cela, on portait une autre culotte dit **picarré**, qui ne descendait que jusqu'aux genoux et du genou aux pieds était habillé en bas tricot avec élégance. La veste était en usage aussi, cependant le plus grand commun en usage fut le pourpoint de différentes couleurs qui descendait jusqu'à mi-cuisse. J'ai vu des gilets d'un homme né en 1730 qui étaient de couleur jaune, noir et rouge, mais avec un collier d'aplomb (**sonn**).

« Les souliers n'étaient d'ordinaire que des escarpins sur lesquels étaient adaptés dessus des boucles de métal ordinairement. Ces sortes de souliers coûtaient en 1794 : 7.50 F. et aujourd'hui (1869) 12 F.

« Au commencement de ce siècle, on faisait grand usage de la toile (**lianne**), car on n'était pas riche et, de plus, le lin réussissait très bien au sol de Plogoff. Les hommes portaient, les jours ordinaires, la veste en toile, gilets, bas et pantalons en toile ; les hommes allaient à la grand'messe avec leur **otou lin** et les femmes avec leur **brosiou lin guen**. Je ne dis pas que le drap était inconnu, non, loin de là, il y avait aussi des habits en étoffe : il était d'usage pour les hommes de porter une cravate de soie.

« Les cheveux ont été en usage du commencement de ce siècle longs derrière et courts par devant, les cheveux longs étaient non amarrés avec ruban ; et il était d'usage aussi d'avoir des cheveux blancs, on les saupoudrait avec la poudre blanche. Aujourd'hui, les cheveux sont coupés courts ; cependant un peu plus longs devant. Les femmes en ont toujours les cheveux longs.

« Au commencement de 1800, on ne connaissait pas l'usage (...) coiffures des femmes étaient la grande coiffe appelée **coeffou** ou **goarnisson**, comme on en voit encore avec certaines femmes de Beuzec ; ces coiffures n'étaient pas amarrées, mais retenues avec des épingles.

« L'usage de porter des mouchoirs de dos (ou châles) n'est pas ancien, du moins ceux de Plogoff n'en portaient pas. La première qui porta le châle était appelée **Chan ar mozouère**. Cette femme était Jeanne Louarn, d'Esquibien, et mariée à Lescoff. L'usage de porter le châle est resté, tandis que les **coeffou bras** ont disparu. Cependant, il est à remarquer qu'on va à la messe basse et aux marchés sans châle.

« Au temps qu'on portait la grande coiffe, le **manchou** était lassé (lacé) sur l'estomac, avec une lacette, car les **manchou** avaient trois trous chaque côté, ces dits trous étaient bordés par des fils rouges et jaunes.

« Les habillements changent souvent : j'ai vu les vestes à colliers droits (**sonn**), courtes et étroites, et aujourd'hui ordinairement les vestes sont un peu longues avec collier retourné...

« ...Aujourd'hui les costumes sont les mêmes en cette commune (Plogoff) : pantalon long, gilet, chemise de laine, casquette ou bonnette en étoffe **broziou pillou** roux fait... en **broziou pillou** deux fils blancs, puis deux fils de **pillou, manchou, giletin**.

« La coiffe est beaucoup plus petite que celle que j'ai mentionnée au haut et amassée au tour de la tête par **liéten guen**. Les **chiquellous** sont retroussés sur le haut de la tête, mais les dimanches, lorsqu'on va à la messe ces **chiquellous** sont étendus sur le dos, en signe de deuil.

« La cornette est très ancienne d'usage : mais maintenant on ne fait pas un grand usage que le jour de noce pour la mariée et **plac'h enor**, et lorsqu'on est nommée pour porter en procession quelques enseignes. Les femmes vont à la basse messe avec leur **broziou pillou glas**..

« ...Le mantelet ou grande capote, introduit à Plogoff vers 1825 avec agraves (agrafes) en argent devant ; c'est en étoffe. L'ancienne capote était plus étroite beaucoup que le mantelet, mais fait avec une sorte d'étoffe imperméable à l'eau.

« Il y a trente ans à peine (vers 1840), il est très rare de trouver une chemise de femme ayant un collier, et maintenant ces colliers sont empoissés et ferrés.

« Les chapeaux ont leur **mouille izel**, cependant il y a trente-cinq ans et même après, on portait des chapeaux **moulou huel** de vingt-cinq centimètres de hauteur ; j'ai vu aussi des **toquou coarette** ».

Les notes de J.-B. Chevert, malgré leur naïveté, sont extrêmement précieuses, car elles tracent un vivant tableau de l'évolution des modes vestimentaires d'une région fort mal connue sous ce rapport. Si les régions plus accessibles ont retenu l'attention des dessinateurs qui, comme H. Lalaisse, nous ont laissé des documents remarquables, il n'en a pas été de même du pays du Cap, loin des grandes voies de communication, resté presque inconnu jusqu'à l'apparition du tourisme. Et encore, les touristes ne connaissent guère du Cap que la région traversée par la route menant à la Pointe du Raz, ignorant tout du versant nord de la péninsule.

Il y aurait évidemment beaucoup à dire sur les notes de J.-B. Chevert, mais ceci nous entraînerait trop loin. Contentons-nous de remarquer qu'au pays du Cap, vers 1800, la principale étoffe en usage était la toile de lin, et ceci parce que, souligne J.-B. Chevert, « on n'était pas riche ». C'était donc bien là, comme nous l'avons déjà exposé, la seule étoffe permise aux paysans. Certes, les lois somptuaires étaient alors abolies, mais la pauvreté accablait encore la majorité de la classe paysanne, et une longue habitude, devenue tradition, les incitait à conserver les étoffes qu'ils avaient de tous temps employées.

Quant au « pourpoint » descendant jusqu'à mi-cuisse, avec col droit, sans doute s'agit-il d'un costume de citadin ou de bourgeois, redingote ou habit.

Si, actuellement, le costume masculin n'existe plus au Cap que sous la forme que nous lui connaissons et qui est l'habillement des marins des côtes françaises, il apparaît dans les notes de J.-B. Chevert qu'un costume local a existé. Ce serait donc, d'après lui, vers 1800 qu'il serait apparu. C'est bien là une preuve supplémentaire que l'essor des costumes bretons a eu lieu après la Révolution.

Sur ce costume, nous ne possédons aucun document iconographique. Quelle était sa forme, sa coupe ? Il y a tout lieu de croire qu'il s'apparentait au costume de Poullan, Beuzec, Douar-

nenez (lithographies de H. Lalaisse) qui, après évolution, est celui actuellement porté à Ploaré et sa région.

J.-B. Chevert nous indique la date précise à laquelle le châle est apparu. Nous avons même le nom et le surnom de la femme qui, bravant le « qu'en dira-t-on », a osé la première l'arborer.

Notons également que les femmes ont porté le corselet, et il n'est pas interdit de penser que ce corselet devait être très proche de celui de la mode de Quimper.

Enfin, la cornette, toujours en usage au Cap et à Douarnenez-Crozon, avait autrefois la même destination qu'aujourd'hui : mariages, processions. Avant l'épidémie qui décima l'île de Sein, la cornette fut également portée par les Iliennes, dans les mêmes circonstances.

Situé hors des grandes routes, n'ayant de points de contact avec le reste du monde qu'à Audierne et à Pont-Croix, à l'occasion des foires et marchés, le pays du Cap était destiné à conserver plus longtemps que d'autres une mode vestimentaire archaïque qui ne devait commencer à évoluer rapidement qu'au moment où les nouveaux moyens de transport, chemin de fer et surtout cars, ont permis à sa population de sortir de son isolement.

D'après R.Y. CRESTON

« Les costumes des populations bretonnes ».

GEOGRAPHIE

LES PRODUCTIONS AGRICOLES BRETONNES

(suite de la page 8)

Le *pommier à cidre* a beaucoup reculé depuis une quinzaine d'années. L'extension de la consommation du vin, les besoins de la motoculture, les primes d'arrachage ont grandement contribué à ce recul, particulièrement sensible dans la moitié occidentale du pays. Toutefois, la culture du pommier à cidre demeure importante en Ile-et-Vilaine. Dans le Finistère, la fabrication du cidre n'est plus guère pratiquée que dans les deux zones de bons crus de Fouesnant, au sud de Quimper et des environs de Quimperlé. Par contre, dans le même temps, la fabrication du cidre dans les cidreries industrielles s'est considérablement développée.

V. — LES CULTURES INDUSTRIELLES

Elles sont actuellement fort peu répandues. Le Trégor semble en voie d'abandonner la culture du *lin* (66 ha seulement dans les Côtes-du-Nord). Dans le Finistère, cette culture, n'ayant pas été mécanisée à temps, a disparu.

Les Côtes-du-Nord, l'Ile-et-Vilaine, la Loire-Atlantique, ne consacrent au *tabac* qu'une superficie infime.

Il n'existe ainsi en Bretagne qu'un échantillonnage de cultures industrielles diverses dont aucune n'a vraiment une importance primordiale. Il ne semble pas que cette situation soit appelée à se modifier prochainement. Quelques essais récents de cultures nouvelles, comme celle de la lavande, par quelques cultivateurs cornouaillais, ne peuvent modifier ce tableau.

M.-M. CORNU.

VIENT DE PARAITRE : « MOUEZ AR VRO »
LES NOMS DE LIEUX EN PAYS GALLO
par G. BECHARD
Édité par le Collège Breton des Côtes-du-Nord
Prix : 5 F. C.C.P. 406-36 Rennes

COLIN ET SA BLONDE

Haute-Bretagne

Harmonisation Fañch Danno

Colin et sa blonde tous deux s'en vont jou-er

Solo

Colin joue aux cartes et sa blonde joue aux dés malu-rette

J'aime bien mieux celle-ci, malurett', que celle du temps passé

Colin et sa blonde, tous deux s'en vont jouer (bis)
Colin joue aux cartes et sa blonde joue aux dés

Refrain :

J'aime bien mieux celle-ci, malurette,
[que celle du temps passé (bis)]

Colin joue aux cartes et sa blonde joue aux dés (bis)
Colin a perdu et sa blonde a gagné (Refrain)

...Les ch'vaux de mon père ont été dérobés.
...C'est-y toi, Colin, qui les as dérobés ?
...Je n'suis pas voleur de chevaux mal gardés
...J'suis plutôt voleur de fille à marier.

NOTES — Voici une chanson en mode hypodorien qui accompagne une danse de Haute-Bretagne, ce qui prouve que la Basse-Bretagne n'a pas le monopole des modes anciens. La danse est un **baleu** et la chanson est extraite d'un recueil récemment paru, intitulé « Chansons des Pøvs de l'Oust et du Lié », comprenant cinquante mélodies recueillies dans la région de Loudéac par Marc LE BRIS et Alain LE NOAC'H. Le livret, agréablement illustré par René CALVE, est édité par le Cercle Celtique de Loudéac. Les auteurs nous ont aimablement autorisé à présenter ici quelques-uns de ces chants sous forme de chœurs à

trois et quatre voix. En voici un à trois voix mixte : deux voix de filles et une de garçon, formule qui nous paraît le mieux convenir aux chorales débutantes de jeunes dans lesquelles on ne trouve pas toujours suffisamment de voix de basses.

Le rythme du chant est assez rapide (150). La première phrase sera d'abord chantée par un ou une soliste, puis reprise en chœur. La deuxième phrase devient la première du couplet suivant.

Fañch Danno.

Pa oan 'vond david dour



Pa oan 'vond david dour da feunteun ar Wazhaleg Me



' rankontras va dous, va dous, va mui-a ka-ret Me



'rankontras va dous, va dous, va mui-a ka-ret.

Pa oan 'vond david dour da feunteun ar Wazhaleg
Me rankontras ma dous, ma dous, ma muia karet (2 w)

- Bonjour deoh va mestrez, terrup ho kavan cheñchet
Aboe diweza gwech oan me bet ouz ho kweled (2 w)
- Peleh, va servijer, ne vefen ket me cheñchet.
Klañv on war ma gwele, pevar mizo tremenet.
- Mar doh war ho kwele, gwall gaset gand ar hleñved
c'hwi 'gemero dianin eun draig vad bennaked.
- O nann va servijer, evid debri ne ran ket.
Eur bannahig gwinn dous ah evan deuz va sehed.

— Me 'm eus du-mañ gwinn dous deuz eured va maeronez
Ha me 'zegaso deoh, ma teziñt, va mestrez.

- Gwelloh eo din-me dour diouz feunteun eur gwinn amour
Evid n'eo gwinn tennet diouz barrikenn eun treitour.
- Deoh c'hwi ma mestrez koant, ya, deoh c'hwi e souetan
Ma n' gavfet biken pôtr keit ma vin-me er bed-mañ.
- Deoh c'hwi va servijer, deoh c'hwi e souetan ive
Da gaved eur plah koant ha deoh kalz a vugale
- Ne dalv netra d'an den chom da gemer poan spered.
Kenavo, ma mestrez, kenavo 'r henta gweled.

NOTES — Les véritables chansons d'amour sont pour ainsi dire inexistantes en langue bretonne. La pudeur commande de ne pas étaler des sentiments aussi intimes, fut-ce dans une chanson.

Par contre, ce que l'on trouve fréquemment, ce sont des disputes entre amoureux chantées en duo. Comme genre, elles se rattachent aux disputes entre Trégorois et Cornouaillais, entre citadin et homme des champs, etc...

Les Veillées du Trégor ont remis en honneur plusieurs de ces duos, chantés par Jean DERRIEN et Tinaig PERCH.

L'air du chant ci-dessus se rapproche beaucoup de celui qui figure sous le titre de « Gwerz eur plah yaouank touel-

let » dans la collection du Colonel BOURGEOIS, page 74. Mais les paroles de cette « gwerz », chantées par Madame LE BRAZ, de Pontrieux, font en réalité partie de deux chansons différentes : Al lez-vamm (10 premiers vers) et Pa oan vond david dour (6 derniers vers).

C'est probablement la structure identique du vers (13 pieds) et l'allusion commune à la fontaine de Wazhaleg qui ont égaré la chanteuse.

Il est intéressant de comparer le chant ci-dessus avec la mélodie et le texte recueillis par le Colonel BOURGEOIS il y a soixante ans.

F. DANNO.

Avis à nos abonnés. — Le numéro 17-18 de SKOL VREIZ (numéro double) paraîtra en octobre sous la forme d'un manuel d'HISTOIRE DE BRETAGNE ET DES PAYS CELTIQUES, destiné aux classes de 6^e et de 5^e (période s'étendant de la préhistoire à 1341).